

RETRAITÉS à la CNRACL
**Dès le 20 novembre : pas d'abstentions pour élire
nos représentants retraités à la CNRACL !
notre avenir et nos pensions sont en jeu !**

Le 19 novembre, tous les agents actifs et retraités des collectivités territoriales et des hôpitaux devraient avoir reçu le matériel électoral pour participer au vote des représentants au Conseil d'Administration de la CNRACL.

personnelle ou d'une pension de réversion de veuf ou veuve de la [CNRACL](#), acquise au titre de la vieillesse ou de l'invalidité

Nouveauté : vous pourrez voter par **internet**, de manière simple, rapide et en toute sécurité.
Le vote par **correspondance** vous est également proposé. (voir pour précisions la revue CNRACL « Climats » d'octobre)

Mode de scrutin du collège des retraités

Vous êtes électeur dans le collège des retraités si, **au 1er septembre 2014**, vous êtes titulaire d'une pension

Ce vote est important :

- 1° - pour permettre de garantir le régime de répartition qui maintient la solidarité intergénérationnelle.
- 2° - pour réduire les inégalités
- 3° - pour participer aux mesures de prévention des risques professionnels.
- 4° - pour apporter des aides aux retraités ayant des faibles revenus (maintien à domicile, dépendance, handicap, chauffage, déménagement, etc...)

Alors dès maintenant, tous en campagne pour faire élire des représentants dynamiques, compétents et solidaires ! Une visite, un appel téléphonique, un e-mail ? **A vous de voir** l'interpellation adéquate !

**Le risque le plus grave est l'abstention !
Votez et faites voter !
Et ... ne laissez pas les autres décider
à votre place !**